

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 11 JUILLET 2023 À 19 h, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
---------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Jessica Després, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du conseil du mardi 11 juillet 2023;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023;
4. Adoption des comptes à payer au 30 juin 2023;
5. Adoption de la quotepart incendie 2023;
6. Adoption du rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique;
7. Adoption du budget initial 2023 — OMH au cœur du Québec;
8. Autorisation de signature — entente de service 9-1-1 prochaine génération;
9. Report des travaux de réfection — rue Proulx et route Rivard;
10. Retrait du projet des panneaux historiques à la demande PRIMADA;
11. Achat d'un boîtier mural extérieur chauffant pour un défibrillateur externe automatisé;
12. Autorisation de changer les serrures du pavillon des loisirs;
13. Proclamation du 1er octobre 2023 comme Journée internationale des personnes âgées de Saint-Samuel;
14. Demande de partenariat avec la Table de concertation pour les personnes âgées pour la journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;
15. Mise à jour des inspecteurs désignés pour l'application et l'émission des permis;
16. Acceptation de soumission pour les rénovations du bureau municipal dans le cadre du programme PRABAM;
17. Désignation de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour l'application du règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska pour les règlements ayant trait aux animaux domestiques et au contrôle animalier;
18. Rapport des comités AD HOC;
19. Période de questions;
20. Varia;
21. Levée de l'assemblée.

2023-07-277

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-278

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-279

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 61295,08 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière par intérim atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 61295,08 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par Marie-France Plante, et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2023

Jessica Després, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023-07-280

ADOPTION DE LA QUOTEPART INCENDIE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel est desservie par le service de sécurité incendie de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Plante et appuyé par Suzanne Tremblay d'accepter la quotepart 2023 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-281

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport basé sur les données transmises par monsieur Sylvain Baumier, directeur de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Bulstrode, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de

transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Grégoire Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Samuel approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-282

ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2023 — OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation au cœur du Québec dépose au conseil municipal le budget initial 2023 tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par Marie-France Plante et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les documents déposés soient acceptés et que la contribution de 1353 \$ soit déboursée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-283

AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE Le 9-1-1 de prochaine génération est un service d'urgence à l'ère des nouvelles technologies qui améliorera le système d'urgence et qui permettra l'introduction de nouvelles fonctionnalités;

ATTENDU QUE l'entreprise BELL a été nommée par le CRTC comme étant le fournisseur de service de télécommunication responsable de l'intégration du 9-1-1 de prochaine génération au Québec;

ATTENDU QUE BELL demande la signature d'une entente :

- Donnant l'accord de chaque municipalité à être desservie par ce nouveau réseau;
- Confirmant que le centre d'urgence de chaque municipalité sera conforme aux spécifications, directives, critères de déploiement, exigences de sécurité, exigences d'interconnexion et modalités de protection des renseignements confidentiels exigés par Bell;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel est desservie par CAUCA pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE CAUCA confirme sa conformité et souhaite intégrer le réseau 9-1-1 nouvelle génération en 2024;

ATTENDU QUE l'intégration du nouveau réseau ne sera possible que lorsque les 560 municipalités desservies par CAUCA auront signé cet accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Evelyne Lampron et résolu d'autoriser Jessica Després, directrice générale par intérim, à signer l'accord avec Bell pour le 9-1-1 de prochaine génération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-284

REPORT DES TRAVAUX DE RÉFECTION — RUE PROULX ET ROUTE RIVARD

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Samuel d'effectuer des travaux de réfection et d'asphaltage de la rue Proulx et de la route Rivard.

ATTENDU la volonté de la Municipalité de financer des projets avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU la révision par le gouvernement du Québec des modalités du programme de la TECQ 2019-2023 afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux de leur programmation, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU la hausse de l'estimation du coût des travaux;

ATTENDU la possibilité de réaliser les mêmes travaux à un coût moindre en reportant l'appel d'offres à l'hiver 2024 pour réaliser les travaux pendant la saison estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Grégoire Bergeron et résolu de reporter les travaux de réfection et d'asphaltage de la rue Proulx et de la route Rivard à l'année 2024 et de procéder à un appel d'offres pour ces travaux avant mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-285

RETRAIT DU PROJET DES PANNEAUX HISTORIQUES À LA DEMANDE PRIMADA

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'aide financière PRIMADA pour l'installation d'une clôture ornementale et de panneaux historiques, dossier PRIMADA_2021463;

CONSIDÉRANT l'achèvement du projet de la clôture ornementale;

CONSIDÉRANT l'addenda n° 1 au protocole d'entente fixant la date limite pour la réalisation et l'installation des panneaux historiques au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'intention du comité des panneaux historique de mettre en valeur les familles fondatrices de la municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité préfère bonifier et retravailler le projet en vue du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande sera déposée dans un appel de projets ultérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Evelyne Lampron, secondé par Suzanne Tremblay, et résolu d'annuler la demande de financement PRIMADA pour la réalisation des panneaux historiques sur les familles fondatrices de Saint-Samuel et de procéder à la demande de remboursement pour l'achat et l'installation de la clôture ornementale.

2023-07-286

ACHAT D'UN BOITIER MURAL EXTÉRIEUR CHAUFFANT POUR UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ

CONSIDÉRANT la prévalence des arrêts cardiaques;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de vies pourraient être sauvées grâce à une plus grande disponibilité de défibrillateurs externes automatisés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services à la communauté a fait l'acquisition d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) pour la garderie Les Trésors de Sam;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services à la communauté désire rendre son DEA accessible à toute personne en ayant besoin;

CONSIDÉRANT QUE le boîtier mural chauffant pour défibrillateur proposé résiste aux conditions météorologiques québécoises et permet de laisser le DEA à l'extérieur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-France Plante, appuyée par Evelyne Lampron, il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un boîtier mural chauffant extérieur et qu'il soit installé à l'extérieur du bâtiment de la garderie Les Trésors de Sam, soit au 489, 3^e Rang Ouest.

2023-07-287

AUTORISATION DE CHANGER LES SERRURES DU PAVILLON DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le pavillon des loisirs est situé au 489, 3^e Rang Ouest, bâtisse appartenant à la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon des loisirs est dans le même bâtiment que la garderie Les Trésors de Sam, et qu'une porte mitoyenne les relie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de registre des clés du pavillon des loisirs, et que celles-ci ne sont pas contrôlées;

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler l'accès à l'enceinte de la garderie;

CONSIDÉRANT une demande du Centre de services à la communauté de changer les serrures et de garder un registre des clés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Evelyne Lampron, secondé par Patrick Mathis, et résolu de donner l'autorisation à Érick Bergeron, directeur général du Centre de services à la communauté, de :

- Changer les serrures du pavillon des loisirs;
- Nommer les personnes autorisées à faire des copies de clés;
- Tenir un registre des clés en circulation.

Il est également convenu de rembourser les frais encourus par le Centre de services à la communauté pour le changement des dites serrures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-288

PROCLAMATION DU 1ER OCTOBRE COMME JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DE SAINT-SAMUEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel est accréditée Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le 1er octobre 2023 est la Journée internationale des personnes âgées depuis sa proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1990;

ATTENDU l'invitation de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska à proclamer cette journée à notre tour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Patrick Mathis et résolu de proclamer le 1^{er} octobre comme Journée internationale des personnes aînées de Saint-Samuel et d'en faire la promotion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-289

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel est accréditée Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU la résolution 2023-07-288 proclamant le 1^{er} octobre comme Journée internationale des personnes aînées de Saint-Samuel;

ATTENDU la demande de soutien de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska pour l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées (JIPA) qui se tiendra jeudi 28 septembre 2023 à l'Hôtel Le Victorin.

ATTENDU la volonté du conseil d'appuyer la Table de concertation des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska dans l'organisation de cet événement et de donner la chance à des personnes aînées d'y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Suzanne Tremblay, et résolu d'offrir une contribution financière de 100 \$ à la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de la

JIPA et d'acheter 2 paires de billets à offrir à des citoyens âgés de la Municipalité de Saint-Samuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-290

MISE À JOUR DES INSPECTEURS DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION ET L'ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Marie-France Plante, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Samuel désigne tous les inspecteurs en poste à la MRC d'Arthabaska, soit actuellement :

- Vincent Roy
- Philippe Habel
- Amélia Lacroix
- Valérie Gagné
- Annie Ruelland
- Daniel Moreau
- Jules-Antoine Bélanger
- Pénélope Houle

À titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables de l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-291

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LES RÉNOVATIONS À EFFECTUER AU BUREAU MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRABAM

CONSIDÉRANT l'annonce en 2021 du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) octroyant un montant de 75000 \$ pour la réalisation de travaux d'amélioration des infrastructures municipales pour les municipalités de 5000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT le besoin de rénover le bureau municipal pour faire des espaces distincts entre le bureau de la direction et le poste d'accueil de l'adjointe;

CONSIDÉRANT la réalisation de plans par Catherine Gingras Designer;

CONSIDÉRANT la soumission forfaitaire de l'entreprise Accès Habitation pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégoire Bergeron et secondé par Marie-France Plante d'octroyer le contrat de rénovations à Accès Habitation pour les travaux de rénovation du bureau municipal conformément aux plans et à la soumission présentés. Advenant le besoin de réaliser des travaux connexes non prévus et non inclus dans la soumission, ceux-ci devront être approuvés et faire l'objet d'une nouvelle entente.

2023-07-292

**DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)
POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA
MRC D'ARTHABASKA POUR LES RÈGLEMENTS AYANT TRAIT AUX ANIMAUX
DOMESTIQUES ET AU CONTRÔLE ANIMALIER**

ATTENDU l'entrée en vigueur le 8 décembre 2021 du Règlement 2021-331, règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU le chapitre 7 du règlement G-100 concernant les animaux;

ATTENDU le point 7.1.1 autorisant le conseil municipal à mandater par résolution toute personne, société ou corporation pour assurer l'application de ce chapitre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel utilise les services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour le contrôle animalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégoire Bergeron, secondé par Suzanne Tremblay et résolu de mandater la SPAA pour l'application des règlements du chapitre 7 du Règlement 2021-331, règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

Ressources humaines : Evelyne Lampron informe le conseil que des candidats au poste de directeur général et greffier-trésorier ont été sélectionnés en vue d'une entrevue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 10.

VARIA

Les élus n'étant pas tous présents, il n'est pas possible d'ajouter de points à l'ordre du jour.

2023-07-293

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Patrick Mathis et appuyé par madame Evelyne Lampron de lever la séance à 19 h 11. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Jessica Després
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim